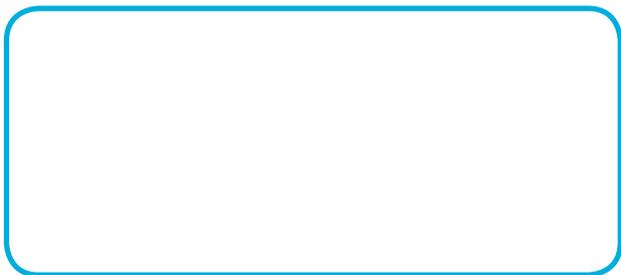




Pour bénéficier de cette intervention dans votre entreprise,
vous pouvez contacter votre médecin du travail



GIST
siège social : 28 rue des Chantiers - CS 0211
44614 Saint Nazaire cedex
tél. 02 40 22 52 42 - www.gist44.fr

Conception GIST - mai 2020

Atelier

Soutien psychologique collectif post Covid- 19



COVID-19





En quoi consiste cette intervention collective de soutien psychologique en entreprise ?

Principe de l'atelier

Pour aider les entreprises à prévenir les risques psycho-sociaux en sortie de cette crise sanitaire majeure, un accompagnement spécifique collectif d'écoute et de soutien psychologique ainsi que de conseils en prévention des risques psychosociaux est proposé par votre service de santé au travail.

L'objectif de l'intervention

- Donner la possibilité aux salariés de raconter ce qu'ils ont vécu professionnellement :
 - Partager son expérience avec ses collègues,
 - Exprimer ses inquiétudes, ses ressentis, ses préoccupations,
 - Ecouter : ils peuvent prendre conscience d'un caractère commun et partager collectivement leur réaction.
- Ils pourront prévenir les conflits et diminuer l'apparition de tensions,
- Réduire l'apparition de sentiment d'injustice,
- Éviter les représentations des différentes situations des travailleurs (télétravail, garde enfants, se rendre à son travail). Toutes ont un point commun une situation subie, un travail en mode dégradé,
- Détecter des personnes plus fragiles qui nécessitent des mesures particulières (proposer des contacts pour un suivi psychologique individuel avec un psychologue clinicien ou clinicien du travail).

Attention, ce type d'intervention n'est pas destiné au deuil de proche de victimes du Covid19. Ce lieu de parole n'est pas une psychothérapie mais un soutien psychologique collectif.

Du jour au lendemain, pour la plupart, les salariés se sont vu imposer un isolement social et professionnel. La situation peut être vécue comme une rupture brutale avec les habitudes de travail, les relations avec les collègues et peut entraîner la perte des repères et des identités professionnelles.

Ce contexte de crise est propice aux interprétations personnelles, aux croyances erronées, aux fausses rumeurs et à la confusion qui peuvent être majorées si l'employeur ne communique pas suffisamment avec les salariés. C'est pourquoi les salariés doivent pouvoir verbaliser, entendre et partager ensemble sur le vécu du confinement.

Quelle que soit la situation vécue par les salariés, en activité ou non pendant la crise sanitaire du Covid-19, celle-ci peut constituer une source de stress. Si ce stress n'est pas verbalisé et pris en charge, il peut être générateur de risques psycho-sociaux (sur le plan individuel et collectif).

Pour prévenir ces risques en entreprise, le GIST propose un accompagnement spécifique collectif d'écoute et de soutien psychologique ainsi que de conseils en prévention des risques psychosociaux



Pré-requis

- Avant l'intervention, un temps d'échange avec l'employeur est nécessaire. Il permet de faire un point sur les objectifs de la demande et également sur les conditions d'organisation.
- La présence des salariés doit se faire sur la base du volontariat.



Animation

La séance est animée dans l'entreprise par l'ergonome - psychologue du travail. Celui-ci peut être accompagné par le médecin du travail ou l'infirmière santé-travail.



Durée de l'atelier

L'atelier dure 1h30 (avec une pause de 5 minutes au milieu).



Lieu

La séance se déroule en entreprise, dans un lieu suffisamment adapté pour recevoir un groupe disposé en cercle. Afin de rendre la séance la plus conviviale possible, il est recommandé de prévoir des boissons pour la pause. Pour l'agencement des lieux et le moment convivial, l'entreprise doit tenir compte des gestes barrières.



Coût

Pour toute entreprise adhérente au GIST, cet atelier est gratuit (le coût est inclus dans le montant de la cotisation annuelle).



Participants

Groupe de 6 personnes maximum.